

- RAPPORT DE RECHERCHE D'AMIANTE -
conforme au décret 96-97 du 7 février 1996
modifié par le décret 97 - 855 du 12 septembre 1997
Attestation n° A 1660

1) COMMANDITAIRE

**Monsieur LAURENT GOEMAN - SYNDIC DE
COPROPRIETE**
941, Chemin de Sainte Marguerite
59560 COMINES

2) IMMEUBLE CONCERNE

**• IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE
OU PARTIES D'IMMEUBLE**

117, rue des Postes
59000 LILLE

Parties communes de l'immeuble

**• PROPRIETE DE L'IMMEUBLE
OU PARTIES D'IMMEUBLE**

Monsieur Laurent GOEMAN - Syndic de
Copropriété est commanditaire de la
recherche.
Le Syndic de copropriété Monsieur Laurent
GOEMAN est chargé de la gestion et de la
conservation des parties communes.

• DATE DE LA CONSTRUCTION RETENUE

L'immeuble a été construit avant le 1er janvier 1980

3) CONTENU DE LA MISSION

diagnostic amiante selon le décret 96-97 du 07 février 1996 modifié par le décret 97-855 du 12 septembre 1997

La mission se décompose en :

- Repérage des matériaux friables susceptibles de contenir de l'amiante définis par les décrets c'est à dire :
 - Flocages pour tout immeuble construit avant le 1^{er} janvier 1980
 - Calorifugeages pour tout immeuble construit avant le 29 juillet 1996
 - Faux-plafonds pour tout immeuble construit avant le 1^{er} juillet 1997
- Prélèvement des échantillons des flocages, calorifugeages ou faux-plafonds repérés si la présence d'amiante fait doute
- Analyse par un laboratoire agréé des échantillons prélevés
- Évaluation de l'état de conservation des flocages, calorifugeage ou faux-plafonds contenant de l'amiante selon les grilles et les critères réglementaires
- Conclusion du diagnostic donnant les recommandations de la réglementation en vigueur sur les actions à entreprendre

Définitions :

Flocage : revêtement constitué de fibres éventuellement accompagné d'un liant présentant un aspect superficiel fibreux, velouté ou duveteux, appliqué sur un support quelconque

Calorifugeage : matériau isolant thermique utilisé pour éviter les déperditions calorifiques des équipements de chauffage, canalisation et gaines

Faux-plafond : sont considérés comme faux-plafonds, les éléments rapportés en sous-face d'une structure portante et à une certaine distance de celle-ci, constitués d'une armature suspendue et d'un remplissage en panneaux légers discontinus formant une trame.



Parties communes de l'immeuble
117, rue des Postes
59000 LILLE
propriété / syndic : Le Syndic de copropriété Monsieur Laurent GOEMAN
Monsieur Laurent GOEMAN - Syndic de Copropriété est commanditaire.

4) ZONE DIAGNOSTIQUEE

• IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE
DIAGNOSTIQUE

117, rue des Postes

59000 LILLE

• DELIMITATION
DE LA ZONE DIAGNOSTIQUEE
DESCRIPTION SOMMAIRE

Parties communes de l'immeuble
Circulations verticales et horizontales

PARTIES NON ACCESSIBLES
ET NON DIAGNOSTIQUEES

Néant

• DATE DU DIAGNOSTIC

19 JUIN 2001

• PERSONNE(S) PRESENTE(S)

LE SYNDIC BENEVOLE : M. GOEMAN

5) PRESENCE D'ELEMENTS FRIABLES**SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE AU SENS DU DECRET 96 / 97****FLOCAGE**

flocages suspects :

autres :

Aucune présence de flocage n'a été constatée**CALORIFUGEAGE**

calorifugeages suspects :

autres :

La présence de calorifugeage a été constatée.**Présence d'un calorifugeage en LAINES
MINERALES
PRODUIT SANS AMIANTE****FAUX-PLAFOND**

faux-plafonds suspects :

autres :

La présence de faux-plafonds a été constatée**Présence d'un faux plafond en circulation du rez
de chaussée
PRODUIT NON IDENTIFIE FAISANT L'OBJET
D'UN PRELEVEMENT**



Parties communes de l'immeuble
117, rue des Postes
59000 LILLE
propriété / syndic : Le Syndic de copropriété Monsieur Laurent GOEMAN
Monsieur Laurent GOEMAN - Syndic de Copropriété est commanditaire.

6) - PRELEVEMENT DE MATERIAUX FRIABLES ET IDENTIFICATION D'AMIANTE -

REPERAGE DE MATERIAUX FRIABLES
SUSCEPTIBLES DE CONTENIR
DE L'AMIANTE AU SENS DU DECRET 96-97

FAUX PLAFOND

DELIMITATION DES ZONES CONCERNEES :

CIRCULATION REZ DE CHAUSSEE : ENVIRON 2 M²

PRELEVEMENT

«117 POSTES»
réf. LEM : 010622 - 1161737

DATE
DU PRELEVEMENT :

19 juin 2001

LABORATOIRE D'ANALYSE :

LEM SAVERNE

METHODE D'ANALYSE :
RESULTAT DONNE

Microscopie Optique à Lumière Polarisée

PAR LE LABORATOIRE :
(VOIR DOCUMENT JOINT)

Pas de présence d'amiante décelée

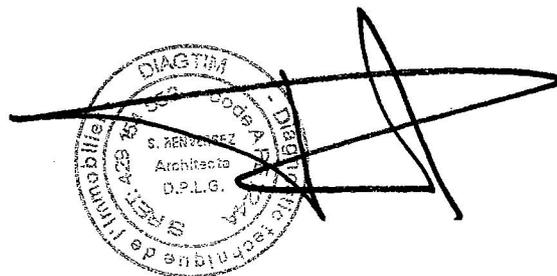


Parties communes de l'immeuble
117, rue des Postes
59000 LILLE
propriété / syndic : Le Syndic de copropriété Monsieur Laurent GOEMAN
Monsieur Laurent GOEMAN - Syndic de Copropriété est commanditaire.

A LILLE, LE JEUDI 28 JUN 2001
DIAGTIM, Diagnostic Technique de l'Immobilier

Je, soussigné, S. Renversez, architecte D.P.L.G. agissant en tant que Technicien de la construction Qualifié (Contrat d'Assurance n°113058 B, à la Mutuelle des Architectes Français) atteste de l'exactitude des renseignements ci-dessus.

En conséquence, le propriétaire des lieux diagnostiqués ou toute personne ayant charge de réparation par délégation se trouve déchargé de toute obligation de surveillance et/ou de travaux au sens du décret 96-97 du 07 février 1996.

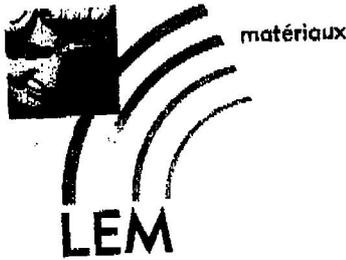


Le propriétaire est averti qu'il doit conserver le présent document et le présenter à toute entreprise intervenante.

Vu le Code du Travail et notamment le décret 96-98 modifié du février 1996, le propriétaire n'est pas exonéré de ses obligations de reconnaissance des produits ou matériaux autres que ceux visés par le décret 96-97.

ANNEXES

- **RAPPORT(S) D'ANALYSE DU LABORATOIRE.**
- **DECRET 96-97 MODIFIE**



A la demande de

DIAGTIM

BP 112

59831 LAMBERSART CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE

Références du client

N° Dossier : DIALAM5901-010622-1121234

Date de réception des échantillons : 22/06/2001

Date d'édition du dossier : 25/06/2001

Référence de l'échantillon : 117 POSTES		Réf. LEM 010622-1161737
PARAMETRES	RESULTATS	Norme(s)
Description visuelle	Plaque semi dure	Norme MDHS 77
Description microscopique	Matériau granuleux, Fibres de papier, Fibres de verre	
Traitement de l'échantillon	-	
Nombre de préparation	2	
Analyse par Microscopie Optique à Lumière Polarisée	Pas de fibre d'amiante	

CONCLUSION: L'analyse n'a pas montré la présence d'amiante dans l'échantillon

Responsable technique de l'analyse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Haller'.

ou

T.P. Bui

Page 1 sur 1

N° d'édition

LEM matériaux

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page. Ce rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à l'essai. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

20 rue du Kochersberg - BP 47 - 67702 Saverne Cedex
 tél. 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - e-mail : lem@lemlabo.com
 SA au capital de 960 000 Frs - APE 743 B - RCS SAVERNE 349 485 250

LABORATOIRE ACCRÉDITÉ
 SOUS LE N° 1-0376
 PORTEE COMMUNIQUEE
 SUR DEMANDE

cofra

 The logo for COFRAC, consisting of a stylized 'X' shape formed by several parallel lines.
ESSAI